

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00198

**MARCHÉ RELATIF AU PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE
LA COURONNE OUEST DANS LE CADRE DU PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ DE PLUMES ET DE GLUMES
POUR LA BONNE EXÉCUTION DU MANDAT D'ÉTUDE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'un mandat d'étude pour le pré-diagnostic écologique a été confié à CAP Métropole lui permettant d'intervenir sur cette opération au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée ouverte a été engagée pour la réalisation d'un pré-diagnostic écologique de la Couronne Ouest pour la bonne exécution du mandat d'étude du plan vélo métropolitain de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à concurrence a été publié le 31 janvier 2024 pour une publication sur le site www.achatpublic.com et dans le journal l'ESSOR avec une remise des offres fixée au 21 février 2024 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, les trois offres suivantes ont été déposées dans les délais :

- EODD INGENIEURS CONSEILS, 171-173 rue Léon Blum, 69100 Villeurbanne,
- DE PLUMES ET DE GLUMES, 63 allée du Clos Landar, 69210 L'Arbresle,
- VERDI RHONE ALPES, 64 avenue Leclerc, 69007 Lyon,

CONSIDERANT que ces propositions ont été jugées au regard des critères de jugement des offres ci-après : le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'il en résulte de l'analyse des offres que le candidat DE PLUMES ET DE GLUMES, présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement précités,

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240220-C20240019810

Date de mise en ligne : 18 mars 2024

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public relatif au pré-diagnostic écologique de la couronne Ouest dans le cadre du plan vélo métropolitain du plan vélo métropolitain de Saint-Étienne Métropole pour la bonne exécution du mandat d'étude, est attribué à l'entreprise DE PLUMES ET DE GLUMES, 63 allée du Clos Landar, 69210 L'Arbresle, Siret n°947 952 792 00010, pour un montant maximum de 14 125,00 € HT.

ARTICLE 2

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de notification du marché qui prescrira également de commencer les prestations.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget principal, plan vélo, section investissement, destination 2014-441-RESTR.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/03/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX